

DÉPARTEMENT DU GARD  
**COMMUNE DE CRESPIAN**

Lieu dit «Vielle »



Terres du Soleil  
Route de Nîmes  
30980 Saint Dionisy  
0466598060  
gard@terresdusoleil.com

**Maitre d'Ouvrage**

Lotissement

*Le Clos des Vignes*



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**PA 8**

**PROGRAMME DES TRAVAUX**



Dressé par :

Antoine VACHER  
Géomètre Expert DPLG

250 chemin de Campagne  
30250 SOMMIÈRES

Tél : 04 66 80 05 37  
vacher.geometre@gmail.com

Indice	Date	Commentaires
A		
B		
C		
D		

# SOMMAIRE

---

<b>1.</b>	<b><u>PREAMBULE .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>2.</b>	<b><u>CHAUSSEES.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>3.</b>	<b><u>ORDURES MENAGERES .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>4.</b>	<b><u>SIGNALISATION .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>5.</b>	<b><u>RESEAUX HUMIDES .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>5.1.</b>	<b>ASSAINISSEMENT PLUVIAL .....</b>	<b>4</b>
<b>5.2.</b>	<b>EAUX USEES.....</b>	<b>5</b>
<b>5.3.</b>	<b>EAU POTABLE .....</b>	<b>5</b>
<b>5.4.</b>	<b>DEFENSE INCENDIE.....</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b><u>RESEAUX SECS.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b>6.1.</b>	<b>BASSE TENSION .....</b>	<b>5</b>
<b>6.2.</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
<b>6.3.</b>	<b>TELECOMMUNICATIONS.....</b>	<b>6</b>

## 1. PREAMBULE

---

Le projet comprend 6 lots nus.

Les travaux à réaliser pour l'aménagement du lotissement « \_\_\_\_\_ » concernent **la voie et les réseaux divers situés à l'intérieur du périmètre de l'opération.**

Les travaux à réaliser pour cet aménagement comprennent très sommairement :

- Les terrassements généraux,
- **La création de la chaussée**
- **La création des parkings privatifs**
- Le réseau de collecte des eaux usées,
- Le réseau de distribution d'eau potable,
- Le réseau d'amenée d'énergie électrique basse tension,
- Le réseau de télécommunication,
- Le réseau d'éclairage public,

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après et figurant aux plans ci-annexés en vue d'assurer la viabilité des lots, à partir de la date de notification qui lui sera faite dès l'approbation municipale.

## 2. CHAUSSEES

---

La structure des chaussées sera dimensionnée pour le passage de véhicules lourds, de sécurité et de service. Suivant les résultats de l'étude de sol les corps de chaussée seront réalisés sur une plateforme de type PF2 (EV2 > 50MPa) qui sera obtenue par un procédé de traitement du sol sur 35 cm en accord avec l'étude de sol.

Les structures suivantes ont été envisagées :

### **Voie et parkings privatifs :**

- Couche de fondation en grave non traitée 0/31,5 sur une épaisseur de 25 cm .
- Couche de base en grave non traitée 0/20 sur une épaisseur de 20 cm,
- Béton bitumineux sur une épaisseur de 6 cm.

### **Bordures :**

Des bordures préfabriquées en béton de type T et A et une rangée d'agglomérés de ciment seront réalisés pour bloquer les enrobés.

## **3. ORDURES MENAGERES**

---

La collecte des ordures ménagères sur la commune de Crespian est de type individuel chaque parcelle gèrera ses ordures ménagères.

Chaque propriétaire devra présenter sa poubelle sur le domaine public afin qu'elle puisse être collectée.

## **4. SIGNALISATION**

---

Il sera mis en place une signalisation verticale (*panneaux de signalisation*) et horizontale (*peinture au sol*) normalisée pour la circulation routière,

## **5. RESEAUX HUMIDES**

---

### **5.1. ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

La compensation des eaux pluviales de cette opération a été prise en compte dans le calcul des bassins de rétention des opérations « Coeur de Village Ouest » et « Coeur de village Est » dont elle faisait partie à l'origine.

Les eaux de pluie seront dirigées par ruissellement sur la voirie et collectées par une grille avaloirs à poser à l'entrée de l'opération.

Cette grille sera raccordée par l'intermédiaire d'un regard au réseau existant dans la rue des Chasselas.

## **5.2. EAUX USEES**

L'opération sera raccordée en gravitaire sur une canalisation existante en attente à l'entrée de la voie.

Depuis ce raccordement, un collecteur principal gravitaire de Ø200 mm sera mis en place sous la voie de l'opération. Le collecteur sera équipé de regard de visite diamètre 800 mm avec cadres et tampons en fonte ductile série type D400 sur chaussée et parkings publics.

Les lots d'habitations individuelles seront desservis en limite de lot par un branchement individuel constitué d'une canalisation Ø160 mm qui se terminera par un regard de branchement Ø315 mm.

Tous les ouvrages seront conformes aux prescriptions techniques de la Commune.

## **5.3. EAU POTABLE**

L'opération sera raccordée sur une canalisation existante en attente à l'entrée de la voie.

Cette antenne sera composée d'une canalisations PVC diamètre 50 mm.

Les lots d'habitations individuelles seront desservis par un branchement individuel terminé par une niche de comptage en limite de lot pour chaque parcelle.

Des vannes de sectionnement, des vidanges et des ventouses seront installées sur le réseau principal afin de faciliter le bon fonctionnement du réseau et son entretien.

Tous les ouvrages seront conformes aux prescriptions techniques de la Commune et du Gestionnaire du réseau (SAUR).

## **5.4. DEFENSE INCENDIE**

La défense incendie de l'opération sera assurée par un poteau incendie existant au croisement du Chemin des Faïsses et du Chemin des Carrierasses situé à environ 110 ml de l'entrée du lotissement.

# **6. RESEAUX SECS**

---

## **6.1. BASSE TENSION**

L'opération sera desservie depuis le transformateur existant Chemin des Carrierasses. Un câble sera mis en place depuis un fourreau en attente à l'entre de l'opération jusqu'aux points de livraison suivants :

- soit dans une niche de type RMBT en limite de propriété ;
- soit dans une niche de type branchement (*Tarif bleu*) en limite de propriété pour les lots d'habitations individuelles ;

L'ensemble de ces prestations sera réalisé suivant le cahier des charges et les prescriptions d'ENEDIS.

## **6.2. ECLAIRAGE PUBLIC**

L'opération sera desservie depuis le réseau d'éclairage public existant de la commune sur la rue des Chasselas.

Un candélabre indentique à ceux existants sera mis en place pour assurer l'éclairage de la voie créée.

Le réseau enterré sera composé d'un câble d'alimentation 2 x 6° U1000R2V sous fourreau TPC diam. 63 + câblette de terre 25° cuivre.

L'ensemble de ces prestations seront réalisées suivant le cahier des charges et les prescriptions de la Commune et le type de matériel mis en place sera soumis à leurs approbations avant réalisation.

## **6.3. TELECOMMUNICATIONS**

L'opération sera desservie par un génie civil souterrain qui sera raccordé au réseau existant sur la rue des Chasselas. Il sera mis en place un génie civil de fourreaux 42/45 mm adapté au nombre de logements avec des chambres de tirages judicieusement réparties.

Les lots d'habitations individuelles seront desservis par un branchement individuel constitué de 2 fourreaux 25/28 mm terminé par un regard 30 x30 béton.

L'ensemble du réseau sera construit suivant le cahier des charges et les directives des services techniques du concessionnaire.

